

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2011
(convocation du 14 novembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LOTHAIER Pierre à Mme LIRE Marie Françoise
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

Cité numérique à Bègles - Etude sur les interrelations entre les dimensions économiques et culturelles - Subventions - Convention - Décision - Autorisation
--

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet de Cité numérique est un projet issu d'une réflexion conjointe entre la CUB, la Ville de Bègles, le Conseil Régional d'Aquitaine et l'EPA Bordeaux-Euratlantique.

Localisé sur le site du Tri postal à Bègles, il a pour ambition d'incarner les politiques numériques mises en œuvre sur le territoire. Il s'agira donc d'un projet multifonctionnel assurant un rôle de tête de réseau des énergies numériques autour de fonctions économiques, culturelles et technologiques.

La définition du projet et de ses variantes nécessite un important travail technique en vue d'apporter au Comité de pilotage prévu début 2012 les éléments d'information nécessaires aux arbitrages.

Une partie de ce travail (définition du concept, programme économique, partenaires à associer) a été menée par les services de la Cub en étroite collaboration avec ceux des collectivités partenaires.

D'autres aspects du projet nécessitent de recourir à des compétences extérieures, dont la Cub, qui est à l'origine du projet, assure le secrétariat technique et la coordination :

- l'EPA Bordeaux-Euratlantique a mandaté Alexandre Chemetoff pour conduire une réflexion sur les possibilités de restructuration du site ;
- la Région Aquitaine doit lancer une étude de faisabilité pour des studios de cinéma ;
- la Cub, la Ville de Bègles et l'EPA Bordeaux-Euratlantique ont convenu de la nécessité de mener une étude sur les interrelations entre les dimensions économiques et culturelles du projet.

La présente délibération porte donc sur l'adoption d'une convention de cofinancement de cette étude, qui porte plus précisément sur :

1. la définition d'un projet culturel global et la proposition des fondements de l'« ambiance » créative et de l'identité culturelle spécifiques du site de la Cité numérique en ayant le souci d'en faire un vrai lieu de vie.

2. l'identification des clés de l'interaction, en terme de dynamique et d'identité, entre cette dimension culturelle et le projet global de Cité numérique telle qu'elle est définie par ailleurs, et notamment sa composante économique.

3. la proposition des pistes pour l'inscription du site dans une dynamique territoriale élargie à l'échelle européenne. Réflexion autour de partenariats culturels et économiques potentiels à plusieurs échelles (du local à l'international) en intégrant la question de l'évolution du musée de la création franche et la complémentarité avec les composantes de l'arc culturel.

4. la proposition d'un mode d'organisation et de gouvernance des aspects culturels de la Cité numérique, en cohérence avec les orientations générales du site.

5. l'élaboration des bases budgétaires de « l'identité » culturelle tant en termes d'investissement que de fonctionnement.

Le budget pour réaliser cette étude est estimé à 30 000 € TTC. La Communauté urbaine sollicite l'attribution d'une subvention auprès de la Ville de Bègles et de l'EPA Bordeaux-Euratlantique de 10 000 € chacun.

Plan prévisionnel de financement de cette étude :

Maîtrise d'ouvrage	Dépense	Financement	Nature du financement	Montant TTC	%
CUB	30 000€	Ville de Bègles	Subvention	10 000 €	33%
		EPA Bordeaux-Euratlantique	Subvention	10 000 €	33%
		CUB	Autofinancement	10 000 €	33%
TOTAL	30 000€				100%

Le versement de ces financements est soumis à la signature préalable d'une convention à conclure entre la Communauté Urbaine, la Ville de Bègles et l'EPA Bordeaux-Euratlantique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 : de solliciter une subvention d'un montant de 10 000 € auprès de la Ville de Bègles et 10 000 € auprès de l'EPA Bordeaux-Euratlantique,

Article 2 : monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée,

Article 3 : la dépense relative à l'étude est prévue au budget principal de l'exercice 2011, pour un montant de 30 000 € et sera imputée selon le dispositif mis en place par la délibération n° 2010/0670 du 24 septembre 2010 relative au recours à des compétences extérieures sous forme de vacations.

Article 4 : les subventions perçues seront à imputer au budget principal, chapitre 74, articles 7472-Région et 7478-Autres organismes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 DÉCEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 7 DÉCEMBRE 2011

Mme. FRANÇOISE CARTRON